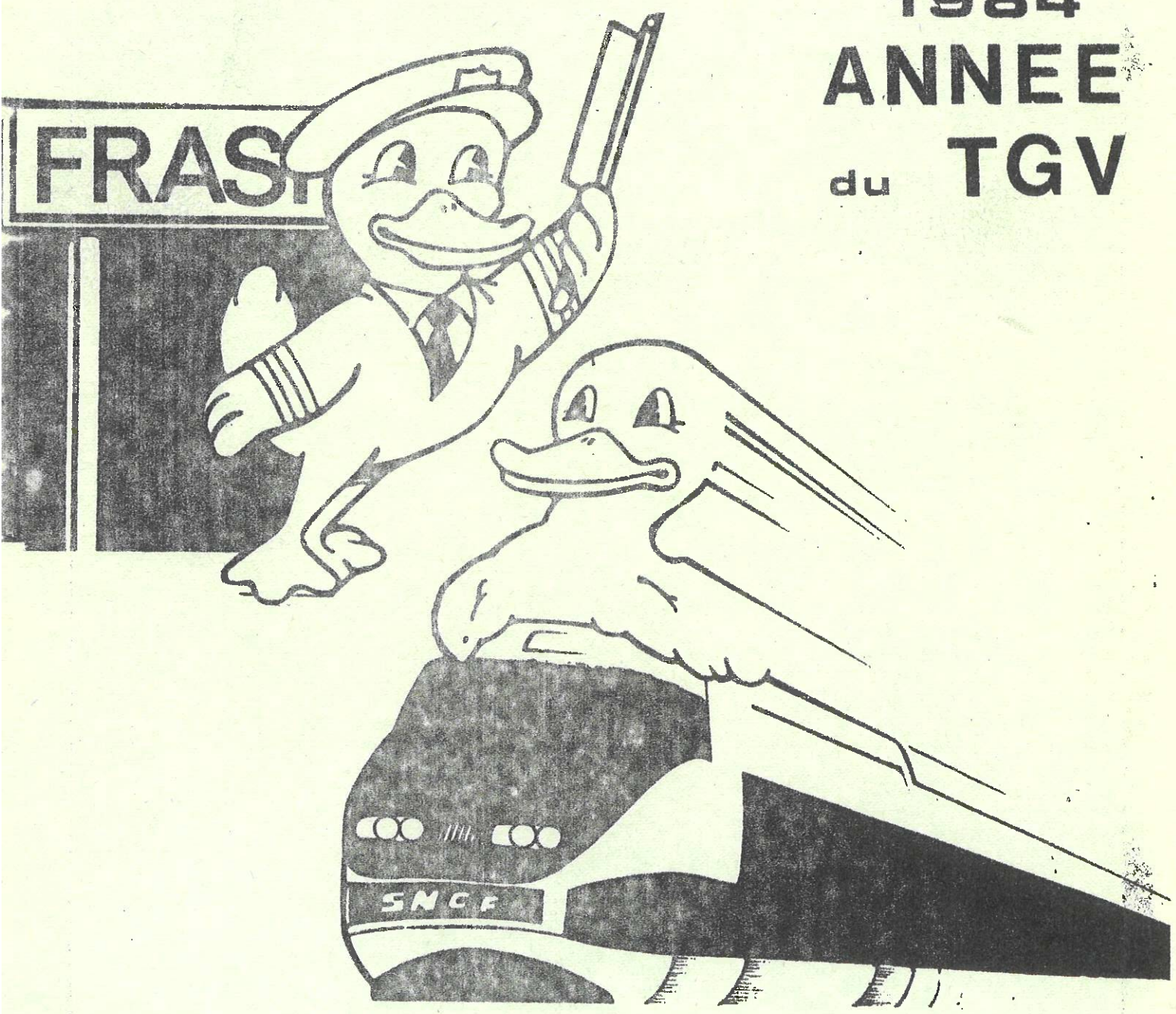


# Frasneo

**1984**  
**ANNEE**  
du **TGV**



**BULLETIN MUNICIPAL**



# EDITORIAL

Au nom du Conseil Municipal qu'il me soit donné de vous adresser à vous tous chers FRAIGNAUDS , un merci pour votre vote du mois de mars . Par celui-ci vous avez largement approuvé la politique ou plutôt la façon de gérer et administrer notre village .

Nous y sommes très sensible . Nous nous efforcerons anciens et nouveaux élus de garder votre confiance au cours de ce nouveau mandat pour lequel nous nous sommes engagés .

En ce début d'année qu'il me soit permis de m'adresser à vous tous , pour vous dire tous les voeux que je forme pour vous-mêmes , vos familles et tous ceux qui vous entourent .

Comme les années précédentes , vous trouverez dans ce treizième bulletin municipal le compte administratif , un résumé des principales réalisations effectuées au cours de l'année 1983 , les projets à venir pour 1984 , et pour la première fois la parole est donnée à quelques sociétés du village .

L'année 1983 a été marquée plus spécialement par l'arrivée du TGV et la construction de la nouvelle maternelle qui sera inaugurée dans les prochains jours .

Au cours de l'année 1984 , le Conseil Municipal devra se prononcer définitivement sur un projet important : celui de la construction du Centre d'Accueil . Cet investissement ne se réalisera qu'à deux conditions essentielles :

1/ garantie d'un financement et de subventions importantes .

2/ garantie du remboursement des annuités d'emprunt que la Commune aura contracté par une association qui en assurera la gestion et en aura la responsabilité .

Certes , ce projet ne fait pas l'unanimité de la population , et les élus devront prendre leurs responsabilités . FRASNE est actuellement envié pour ses moyens de communication modernes , s'il veut les garder , les élus et la population devront y collaborer .

En cette période difficile que traverse notre pays , pour vaincre les obstacles , plus que jamais nous avons besoin de solidarité , et plus que jamais je souhaite qu'elle soit tous les jours plus riche et plus vivante pour faire face à toutes les difficultés que les uns ou les autres peuvent rencontrer .

Cette solidarité , c'est la relation entre personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts , qui entraîne , pour les unes , l'obligation morale de ne pas desservir les autres et leur porter assistance .

Nous faisons tous partie de cette communauté d'intérêts , de cette collectivité que sont la famille et la Commune .

Si nous avons la chance de ne pas être atteint par le mal du chômage ,

Si nous avons la chance d'avoir un emploi sûr ,

Si nous avons la chance d'avoir la santé ,

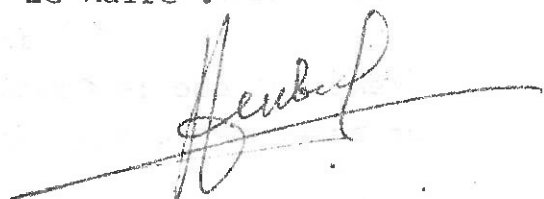
Si oui , alors soyons humbles et soyons surtout à l'écoute d'autrui .

Un peu de chaleur humaine dans nos rapports de tous les jours , un peu de compréhension vis à vis de notre prochain peuvent changer la vie de toute une famille , de tout un village .

Alors que 1984 nous donne à tous une meilleure notion de solidarité qui nous fait trop souvent défaut et dont nous avons besoin .

Tel est le voeu que je forme en ce début d'année , et si nous pouvions ensemble en faire l'effort , alors le quotidien serait moins lourd à porter .

Le Maire .



# COMMISSIONS DE TRAVAIL

	TURBERG	BOLE	NICOLET	LIEVAUX	PAULIN	VIVOT	SALVI	VANTHIER	GRANDJEAN	PECCLET	RACLE	GODIN	CHAUBY	PETITE	LEPELLE
commission des FINANCES	P	★	★	★	★	★	★	★	★	★	★	★	★	★	★
commission des BOIS	★	★	★					P		★	★				
commission des TRAVAUX	P	★		★		★		★	★		★	★			
commission ENTRETIEN des BATIMENTS	★	P		★	★		★	★	★	★				★	★
commission SCOLAIRE	★	P		★	★									★	★
commission ELECTRICITE	★			★					★	★		P	★		
commission ANIMATION-SPORTS JEUNES			★		★	P	★		★	★			★		★
service des EAUX	★	★							P				★		
Syndicat des EAUX	★							★					★		
commission URBANISME	★		★								★	★	P		
commission EXPANSION - ACCUEIL	★	★	P	★	★	★				★	★	★			
SIVOM	★	P	★	★				★					★		
commission AFFAIRES SOCIALES	★			★	P						★				
GESTION des SALLES			P			★				★					★
Ferme de CESSAY		★		★			★	P							
ASSAINISSEMENT et VOIRIE	★		★	P				★					★		
commission FONCIERE	★	★	P					★			★		★		
commission des IMPOTS	P	★	★	★				★					★		
Revision des listes électorales	P	★	★	★	★								★		
Contrôle ENERGIE		★													
Prévention routière et Sécurité									★			★	P		

\* MM. POIX J. & MARMIER R.

★ = membre de la commission

P = Président de la commission



# COMPTE ADMINISTRATIF 1982

## section de fonctionnement

### RECETTES

Produits de l'exploitation .....	78 390.00
Produits domaniaux (vente de bois) .....	958 896.17
Produits financiers(vente usine CEBE).....	14 026.03
Recouvrements subventions .....	165 898.93
Dotation Globale de Fonctionnement (Etat).	535 030.00
Impôts indirects (taxe électrique...).....	77 942.21
Impôts directs (forfait poteaux EDF).....	35 136.00
Contributions directes (impôts locaux )...	296 320.00
Produits antérieurs (excédant 1981) .....	2 205 521.30

---

4 367 160.81

### DEPENSES

Denrées et fournitures diverses .....	210 530.78
Frais de personnel (salaires + charges)..	483 828.84
Impôts et taxes .....	91 491.36
Travaux d'entretien et services .....	371 346.72
Participations (aide sociale, SIVOM...)...	301 521.62
Allocations et subventions aux sociétés..	36 059.00
Frais de gestion .....	85 729.83
Intérêts des emprunts .....	318 820.67
Prélèvements pour investissement .....	1 234 299.00

---

3 133 627.82

## section d'investissement

### RECETTES

Prélèvements sur recettes fonctionnement	1 234 299.00
Produit du plafond légal de densité.....	6 141.00
Récupération de la TVA .....	164 221.00
Taxe locale d'équipement .....	44 125.70
Ventes de terrains .....	22 003.00
Subvention pour plafonds du groupe .....	35 000.00
Travaux électriques:	
-récupération de la TVA .....	9 694.91
-subventions .....	19 000.00
Subvention pour voies communales .....	11 440.00
Vente de l'usine CEBE .....	184 642.20

---

1 820 566.81

## DEPENSES

Déficit reporté.....	70 266.10
Remboursement capital des emprunts .....	253 610.26
Achat ancienne gendarmerie .....	42 000.00
Participation investissement SIVOM .....	2 525.00
Acquisition de terrains .....	2 420.95
Matériel incendie .....	6 121.08
Mobilier et matériel administratifs.....	21 574.59
Achat du Container à verre .....	4 821.61
Matériel de transport .....	27 633.05
Travaux au groupe scolaire (plafonds)....	106 205.05
Travaux au bureau PTT .....	2 921.18
Travaux club du 3ème Age .....	46 161.89
Chauffage de l'église .....	176 531.87
Construction salle d'animation .....	423 545.28
Construction mairie (solde) .....	82 840.00
Toiture école maternelle .....	29 618.26
Aménagement Atelier Mayet .....	21 576.07
Chemin forestier des Auges .....	2 898.80
Electrification du PETIT MARAIS.....	25 322.50
Renforcement réseau pour porcherie .....	32 698.78
Assainissement ( construction égoût).....	135 029.38
Aménagement voies communales .....	390 436.48
Transformateur usine Genre .....	12 367.99
Aménagement des abords de bessay.....	11 086.79
Terrain de football (main courante).....	16 057.31

---

1 946 271;07

## service des eaux

### FONCTIONNEMENT

Total des dépenses .....	236 798.28
Total des recettes .....	210 539.06

Déficit de l'exercice .....

26 259.22 F

### INVESTISSEMENT

Total des dépenses .....	68 687.79
Total des recettes .....	176 690.32

Excédent de l'exercice .....

108 002.53 F



# L'ECOLE MATERNELLE

Dans notre bulletin de 1983, nous vous avons exposé nos choix pour la reconstruction de l'école maternelle et vous aviez pu prendre connaissance des plans.

Toutes les démarches administratives ont été menées à bien grâce au travail de M. Vannoz, chargé des plans et de la réalisation, de l'Inspection Académique et de la Préfecture.

L'adjudication des travaux a eu lieu le 25 avril 1983 et après cinq heures de délibération, le Conseil Municipal a adjugé les différents lots comme suit:

1- terrassement-maçonnerie enduits - assainissement	= 673 211 F	Fernand LOCATELLI
2- charpente -couverture	= 297 624 F	Robert VIEILLE
3- ferblanterie	= 54 826 F	Georges MILLE
4- menuiserie -meubles	= 194 889 F	MARMIER - ROYET
5- briquetage -plâterie	= 61 316 F	Claude CHAGROT
6- électricité -chauffage électrique	= 194 732 F	Noël LHOMME
7- sanitaire	= 83 613 F	Georges MILLE
8- carrelage-pierre-faïences	= 77 882 F	Ambroise BETTESCHI
9- serrurerie	= 271 574 F	FATON Frères
10- plafonds suspendus	= 75 510 F	SARL LAFFOND
11- peinture -tenture	= 47 441 F	Claude CHAGROT
12- revêtement de sols	= 35 349 F	SARL CAFRACO
13- espèces verts	= 20 350 F	Philippe SOURDEY
14- préparations et enrobés	= 116 911 F	S.A. COCHERY
Honoraires de l'architecte et frais d'études	= 233 765 F	
Assurance dommage construction	= 26 789 F	
Achat du terrain + frais	= 241 070 F	
<hr/>		
TOTAL.....	2 706 852 F	

Les travaux de terrassement ont débuté le 2 mai 1983, mais les conditions climatiques du mois de mai allaient retarder le chantier. A la fin de l'année 1983 il restait à faire : les carrelages, les plafonds suspendus, les peintures et le sanitaire.

Il est raisonnable de penser que la rentrée dans les nouveaux locaux se fera à Pâques.

La construction d'une école nécessite une large concertation et une étroite collaboration entre l'architecte, les enseignants, l'inspecteur, les entreprises et la municipalité. Jusqu'à ce jour tout se passe bien et les parents seront associés également dans cette réalisation.

Le Conseil Municipal a décidé aussi de renouveler tout le matériel scolaire de l'école : tables, chaises, meubles ... Un marché a été passé avec la maison STELLA pour l'équipement des trois nouvelles classes. L'ensemble coûte 80 000 F

## ET L'ANCIENNE MATERNELLE ?

Dans notre bulletin de février 1983, nous vous faisons part de nos hésitations quant à l'avenir à réserver aux ruines de la maternelle.

Ayant recueilli de nombreux avis, tous favorables pour garder le bâtiment, Le Conseil Municipal décide de prospecter pour trouver un acheteur éventuel. Il avait été décidé malgré tout de ne pas réhabiliter ce bâtiment au niveau communal.

Nous avons reçu plusieurs propositions et le Conseil a choisi la Société SAM de Paris, société spécialisée dans ce genre d'opération. Les ruines et le terrain furent vendus pour 250 000 F à cette société.

Cette dernière s'est engagée à restaurer le bâtiment en conservant son architecture : les ouvertures, refaire le toit comme il était avant l'incendie ...

Une quarantaine de studios seront aménagés sur quatre niveaux. Les travaux commenceront dès le mois d'avril, la démolition ayant déjà été faite par l'entreprise Magnenet de Pontarlier.

Chacun jugera de la valeur de cette solution en sachant que la formule permet :

- de conserver l'ensemble Eglise -Cure & Ecole personnalisant le coeur de notre village.
- de créer une structure d'accueil et d'hébergement très recherchée par les amateurs de neige, de nature, de campagne. La nouvelle liaison TGV favorisant la commercialisation de ces studios.
- de donner une ressource à la commune alors qu'elle aurait du investir des sommes importantes en cas de démolition et d'aménagement d'une place.

Certes ce bâtiment va tourner une page de son histoire, mais il sera toujours là pour témoigner de son glorieux passé au service de tous et des enfants en particulier.

## LE DISPENSAIRE

Dans le cadre du PAR ( Plan d'Aménagement Rural ) du secteur de Levier -Amancey -Frasne il est apparu possible de prendre en charge certains travaux se rattachant aux centres médicaux ou aux dispensaires comme celui qui existe à Frasne.

D'autre part la restructuration opérée chez les Soeurs Religieuses du secteur allait décider le Conseil Municipal à faire un certain nombre de travaux pour le dispensaire et de présenter le dossier au PAR .

Toutes les fenêtres furent doublées par des fenêtres en aluminium, toutes les peintures des locaux publics furent refaites , des volets posés , transformation des sanitaires construction d'une véranda à l'entrée, reprise de l'installation électrique ... le tout pour un total de 166 273 F

Nous disposons donc aujourd'hui d'une salle de soins , d'une salle d'attente , d'un bureau pour le médecin et d'une salle d'auscultation. Les soeurs ayant gardées leur logement au 1er étage.

Plusieurs réunions ont permis d'explicitier le fonctionnement du Centre de Soins qui n'est plus maintenant sous l'entière responsabilité des Soeurs de Frasne. Compte-tenu que ces dernières sont maintenant salariées , le Conseil municipal a décidé de réduire son aide apportée par le passé. Mais il assurera toujours le financement des dépenses se rattachant à la partie publique du dispensaire.

## TERRAIN DE FOOT

En 1983 , nous avons enfin mis un point final aux travaux d'aménagement du deuxième terrain de football . La Municipalité a financé l'achat des poteaux ciment et des barres pour la main courante ainsi que les poteaux de but . L' ensemble revient à 33 022 F moins 7 900 F de subvention

La pose de la main courante s'est faite par des membres du club avec l'aide des employés municipaux . Une nouvelle fois nous avons enregistré avec plaisir le dévouement de certains footballeurs qui n'ont pas hésité à travailler plusieurs jours pour poser la main courante.

Aujourd'hui Frasne dispose donc d'un ensemble sportif de qualité et à la disposition de tous.

Enfin pour couper court à toutes les informations fantaisistes , nous pouvons vous dire que l'aménagement de ce deuxième terrain de foot s'élève à 185 632 F (TVA et SUBV. déduites) en comptant l'achat de l'ancienne porcherie ( 40 000 F ) les achats de terrains divers ( 22 500 F ) tous les travaux de décapage , drainage , mise en place de la terre , main courante ....

Il faut prendre en compte aussi le fait que nous avons ainsi augmenté le patrimoine de la commune en plein coeur du village.

# LA SALLE DE MUSIQUE

Après l'incendie de l'école maternelle et du même coup de la salle de musique, il était nécessaire et même indispensable pour la survie de cette société de trouver un local pour ses répétitions et l'entrepôt du matériel.

Dans l'attente d'une solution définitive, la salle de Croix Rouge fut prêtée pour les répétitions alors qu'une partie du matériel se trouvait entreposé dans une salle de l'ancienne gendarmerie, d'où beaucoup de complications. Une solution définitive devenait urgente et la municipalité du moment l'a très bien comprise.

Après plusieurs suggestions, il fut retenu de faire cette salle dans le sous-sol du groupe Xavier Marmier. Cette solution convenant à la société de musique et son coût était fort raisonnable.

Les travaux furent vite menés à bien et au printemps 83 les Amis de la Musique pouvaient profiter de leur nouvelle salle.

Il est bon de souligner que le coût raisonnable de cette réalisation est du aussi au fait que bien des travaux (menuiserie ...) furent réalisés par un membre de la société.

COUT TOTAL DES TRAVAUX .....23 196 F  
).....

# LES POMPIERS

Un rapide bilan des activités du centre de secours de Frasné fait ressortir qu'il y a eu 77 interventions en 1983 ; à savoir :

- 12 pour incendie
- 11 pour feu de cheminée (pensez à ramoner vos cheminées)
- 18 pour secours routier
- 19 pour transport de blessés
- 17 diverses (abeilles, inondations ...)

En 1984, Frasné aura le plaisir d'accueillir le Congrès Départemental des Sapeurs Pompiers. Cette manifestation aura lieu le dimanche 17 juin et rassemblera tous les pompiers du Doubs.

Nous adressons nos félicitations aux nouveaux gradés du Centre, à savoir :

- M. Roland BRULPORT Sergent chef
- M. Pierre BOUVERET Caporal chef
- M. Noël LEPEULE Caporal Chef

En ce qui concerne l'Amicale des sapeurs pompiers, c'est M. Jean Marie GANZER qui a été élu Président. Nous pouvons lui faire entièrement confiance.

Merci à tous les pompiers pour leur dévouement bien connu.

# LES BATIMENTS COMMUNAUX

---

En 1983, d'importants travaux d'entretien dans les bâtiments communaux ont pu être faits, grâce à l'équipe des Employés municipaux et à l'embauche de deux jeunes étudiants pendant les vacances.

Il est indispensable de mener une action continue au niveau des bâtiments, d'autant plus que certains d'entre eux vieillissent et qu'ils demandent un entretien plus suivi. Nous éviterons ainsi de nous retrouver dans l'obligation d'entreprendre des réfections plus conséquentes.

Vous trouverez ci-après un inventaire sommaire de ce qui a été fait dans chaque bâtiment:

## ◉ groupe scolaire

---

- installation de panneaux d'affichage dans chaque classe
- pose d'un Sas pour l'entrée côté maternelle
- doublage d'une cheminée
- repiquage de toit
- pose de chasse d'eau
- remplacement d'une trentaine de vitres
- pose de volets
- remplacement d'un chéneau au gymnase
- aménagement de la salle de croix rouge (ancienne cantine)
- échange d'un cumulus (appartement)

## ◉ ferme de cessay

---

- isolation et doublage en tissette de la salle près de la cuisine
- lessivage et peinture de la cuisine
- fourniture et pose d'une fenêtre neuve
- échange d'une cuvette de WC
- installation d'une grosse cuisinière
- repiquage du toit

## ◉ église cure

---

- pose de 13 prises de courant le long des petites nefs
- peinture des fenêtres de la cure
- fourniture et pose d'une fenêtre neuve
- fabrication de volets pour le bureau
- démolition d'un mur de jardin, derrière la cure

## ◉ club du 3<sup>e</sup> âge

---

- peinture des portes et fenêtres

## ◉ atelier

---

- fabrication et pose de doubles fenêtres

## ◉ hangar municipal

---

- installation de WC et lavabo pour les pompiers et les employés
- fabrication et pose de doubles fenêtres

## ◉ salle des fêtes

---

- pose d'une cimaise au centre d'animation
- peinture de toutes les poutres et fermes extérieures

# NOS FORETS

Résultats des ventes de bois du 16 mai et du 21 juin 1983

Parcelles	cube	prix de vente	prix du M3	adjudicataires
5.6.7.	265	30 000	302	CHARNOZ
12.13.14.	303	102 000	336	JACQUEMIN
1.2.3.8.9.	234	68 000	290	BULIARD
21.22.23.	119	31 000	260	PARIS
13.19.	103	21 000	203	BESCHET
1.2.3.4.5	125	40 500	324	JACQUEMIN
	1149	342 500	298	

Vente de lots façonnés et débardés

Articles	cube	prix de vente	prix du M3	adjudicataires
112	240	99 000	420	REGNAUD
428	25	7 300	318	BESSON
11	57	25 000	438	
12	116	45 000	387	BESCHET
	438	176 800	403	

Il faut déduire environ 100F par M3 pour les frais d'exploitation

VENTE DES COUPES DU 15 SEPTEMBRE 1983

Parcelles	cube	prix de vente	prix du M3	adjudicataires
12	106	35 000	330	VIEILLE
4	407	120 000	297	ROUX
16	365	136 000	372	LOUVRIER
24	471	116 000	246	JACQUEMIN
6	324	106 000	327	BESCHET
	1670	513 000	307	

Les deux ventes faites en mairie entre les Habitants proposaient les hêtres de Billin, feuillus derrière l'étang et hêtres à la Joux  
 Total des deux ventes = 25 380 F , ce qui porte le montant général des ventes en 1983 à 1 015 680 F  
 Les travaux exécutés en forêt se sont élevés à 58 227 F TTC.

# UNE NOUVELLE RUE

\*\*\*\*\*

Depuis de nombreuses années ,existait un projet d'élargissement de la Rue Loiseau,d'autant plus nécessaire,que le trafic de cette rue augmentait rapidement,du fait du développement constant des lotissements du Clos Deland et des Vaudins

Mais le projet établi et chiffré était fort onéreux compte tenu qu'il fallait démolir et reconstruire le mur d'angle du jardin Brocard,démolir et reconstruire la remise de Mesdemoiselle Chautard,et démolir le mur de jardin Pelletier.

Même après démolition ,la largeur de la rue n'aurait pas été suffisante (et surtout en hiver avec les bourrelets de neige) pour l'écoulement d'un important trafic de voitures, d'autant plus important qu'un centre commercial s'est édifié sur la zone des lotissements

En outre il fallait obtenir l'agrément des propriétaires ou procéder à l'expropriation pour cause d'utilité publique, procédure très longue.

C'est pourquoi le Conseil Municipal précédent,conscient de l'importance du problème ,avait souvent parlé de la question, et projeté l'achat du terrain Louis Pelletier,qui permettait de faire une très large voie,facilement déneigeable,n'occasionnant aucun ennui aux riverains et présentant en plus le gros avantage de déboucher directement sur la rue de la Gare,la Mairie ,les écoles.

Le nouveau conseil ,ayant entériné les projets de l'ancien le terrain Pelletier a été acheté pour la somme de 149.107 F.

Les travaux de préparation du terrain ,et de mise en place du blocage pour constituer l'assise de la route ,ont été confiés aux entreprises Jeannin et Vanthier ,qui ont pu effectuer ces travaux au mois de décembre.

Dès le retour des beaux jours ,les travaux pourront être repris pour terminer cette voie indispensable,qui donnera un accès facile aux lotissements,mais qui nepermettra désormais la sortie que par cette nouvelle rue et la rue du Moulin. Les autres voies étant mises en sens interdit à la sortie.

Cette nouvelle réalisation conviendra sans nul doute aux nombreux habitants des lotissements et des "Colfra " .

Le devis globale de cette opération est de 550 000 F,y compris l'achat du terrain.

Le financement sera assuré par une subvention du Conseil général ( 80 000 F sont déjà accordés) et par un emprunt à la Caisse d'Epargne de Besançon.



## **chemin du Lhotaud**

Le chemin du Lhotaud ,bien que refait il y a quelques années devient impraticable à la circulation automobile, surtout à partir de la station d'épuration et ce jusqu'à l'entrée de la forêt. Des travaux devront être exécutés par les employés municipaux : tuyaux d'écoulement posés sous la chaussée, drains en bordure de la route ...

Le Conseil municipal a décidé que le reprofilage et le goudronnage de ce chemin seraient effectués en 1984 et a prévu les crédits nécessaires au budget.

## **chemin de la chapelle**

Le chemin de la Chapelle est dans un état tel qu'il ne sera bientôt plus carrossable et le Conseil Municipal est conscient des difficultés suscitées par cet état de chose, pour les personnes habitant cette rue.

Aussi un projet a été préparé pour remettre cette rue en état dans le plus bref délai possible.

Une portion serait faite en enrobé ,en ménageant des rigoles pour l'écoulement des eaux.

Mais un projet plus ample devra être aussi préparé pour permettre la construction de quelques maisons sur la partie droite de la route qui conduit à la Chapelle, en permettant par la même occasion le raccordement ,soit à l'égout ,soit à un système filtrant.

## **déversoir d'orage**

A la suite de très gros orages ,ou de fortes pluies ,les maisons situées au bas du lotissement du Clos Déland, ou dans certains secteurs situés en contrebas, étaient régulièrement inondées. Ces inondations provenaient pour une bonne part du trop faible diamètre du réseau d'égouts qui ne pouvait absorber le surplus d'eau en période de grosses pluies.

Le Conseil municipal après étude de la question a décidé la construction d'un déversoir d'orage ,situé au bas du magasin Marandet ,à hauteur du chemin conduisant en "Gu".

Ce déversoir qui écoule le trop plein d'eau vers le marais de l'Écoulant, a été construit par l'entreprise Jeannin de Mignovillard pour la somme de 72 531,20 F

Ce système donne pour l'instant toute satisfaction .





# 1984 ANNEE DU TGV

Depuis quelque temps déjà, la flèche orange passait doucement sur les nouvelles voies, mais l'événement c'était le 22 janvier. A partir de cette date le TGV s'arrête 5 fois par jour en gare de Frasne:

- trois fois à l'aller PARIS LAUSANNE
- deux fois au retour LAUSANNE PARIS

C'est le résultat d'un travail de longue haleine; depuis 1978, les élus, dont notre Maire avaient décidé de constituer un dossier complet, un argumentaire précis pour faire pencher la balance en faveur d'un arrêt à Frasne vu l'importance économique de l'enjeu.

Le 24 septembre 1980 arrivait le télégramme de Monsieur Pélissier, Président du Conseil d'administration de la SNCF " Je suis heureux de vous annoncer que Frasne sera bien desservie par le TGV ". La bataille était gagnée. Et le 12 septembre 81 sous un soleil radieux, Madame SCHWARTZ baptisait la rame qui porte le blason de Frasne.

Bientôt d'importants travaux furent entrepris par la SNCF: amélioration et aménagement de la voie ferrée, la gare elle-même a fait peau neuve: hall plus vaste et plus fonctionnel, salle d'attente confortable, sur les quais sont apparues des "bulles" qui abriteront les voyageurs des rigueurs du climat.

Maintenant Frasne et toute la région préparent l'arrivée du "TGV des neiges". Le Conseil général a décidé de mettre à notre disposition un "animateur", chargé de l'accueil des voyageurs et de la coordination entre les gares de Paris, Dijon Lyon et les syndicats d'initiative régionaux, afin de faciliter les contacts et de promouvoir le Haut-Doubs.

## qu'est ce que cela change pour frasne ?

Grâce au TGV, Frasne et tout le Haut-Doubs se trouvent à moins de trois heures de Paris. Mais l'arrêt du TGV c'est autre chose que de gagner du temps: économie et tourisme ne peuvent que recevoir une valeur ajoutée par l'arrêt du TGV.

C'est d'abord une chance, un atout pour la relance économique, un potentiel de 10 millions de vacanciers à nos portes. Cela signifie la revalorisation de la gare de Frasne, la satisfaction pour les cheminots et la police des frontières de pouvoir garder leur emploi sur place. C'est aussi à plus longue échéance un coup de pouce au commerce local, aux entreprises et aux artisans pour peu que les initiatives privées relaient l'action de la commune.

Exploiter cette chance suppose un effort important de la part de tous: l'essentiel est de conserver cet avantage ( que les villes voisines nous envient ) et de se monter à la hauteur de la tâche.

## qui viendra à Frasne ?

Avant toutes skieurs, des randonneurs, des amateurs d'air pur et de promenades ...

Les skieurs des week-end ou des vacances d'hiver devront être acheminés le plus rapidement possible vers le massif du Mont d'Or. Si l'état actuel du réseau routier entre Frasne et Métabief constitue un point noir, des travaux importants seront effectués entre Bonnevaux et les Grangs Sainte Marie; un budget spécial ayant été voté par le Conseil Général pour 1984.

De son côté, la société des Monts Jura a pris toutes mesures utiles pour répondre à la situation nouvelle créée par l'arrêt du TGV à Frasne et a mis sur pied toute une série de navettes ajustées sur les horaires du TGV, et qui fonctionnent depuis le 22 janvier.

Quant aux randonneurs, aux amoureux de la nature, pourquoi ne pas essayer de fixer une partie de ces arrivants en offrant un hébergement de qualité et des services indispensables ?

FAIRE DE FRASNE UN LIEU DE  
VACANCES VERTES

voilà la carte à jouer

Dans un premier temps la commune a déjà fait des efforts en éditant un dépliant touristique sur lequel un petit canard (Frany ?) vante les attraits du village et de la région; forêts de conifères, étangs, cours d'eau, flore et faune typiques. D'ores et déjà un sentier écologique et balisé à l'effigie du petit canard, serpente à travers les tourbières et les marais du Forbonnet; d'autre part tout un secteur de pistes de ski est balisé autour de Cessay.

De nombreuses demandes de renseignements reçues à ce jour constituent un encouragement à poursuivre dans cette voie.

Donc FRASNE peut et doit être autre chose qu'une gare de transit !

### COMMENT REALISER CE PROJET ?

Objectif n° 1 : l'hébergement

Un projet de Centre d'accueil communal est actuellement à l'étude. Avant de proposer de projet, la commission a tenu à étudier le problème de près et a discuté avec des responsables, des gestionnaires et a visité plusieurs réalisations: Centres d'accueil de Chapelle des Bois, de la Pesse, de Prénovel (Jura) du Grand Bornand (Savoie) maisons des Pupilles de Mouthe et d'Entre les Fourgs, le centre équestre à Levier, rencontre avec les responsables des centres de Morteau, de Villers le Lac, du gîte étape de Mouthe, maison famille-vacances de Jougne.

Après de nombreux contacts et discussions, il s'est avéré que le moment était propice pour une telle réalisation, d'autant que Frasne manque d'équipements touristiques.

## **l'emplacement**

Le choix de l'implantation est prioritaire. Une première étude nous emmenait à la ferme de Cessay, mais les liaisons avec la localité, la route, les retombées sur le village n'auraient pas été ce que l'on espérait. La ferme de Cessay ne sera pas oubliée pour autant, l'ADT du Doubs doit nous subventionner pour l'aménagement de la partie habitable pour qu'elle devienne un gîte étape aussi bien pour le sport d'hiver que pour la GTJ et les parcours pédestres.

Le seul terrain pouvant supporter une telle construction est le creux Chautard: il se trouve près des stades, des salles de sports et d'animation, situé au centre du village, d'une surface très appréciable pour supporter des aménagements et des réalisations futures indispensables aux activités du centre.

## **capacité d'accueil**

Le centre aurait une capacité d'accueil d'une centaine de personnes, logées en dortoirs et en chambres de 2 et 4 lits. L'enquête préalable fait apparaître qu'un centre d'accueil rural fonctionne correctement avec un minimum de 80 lits.

Cette possibilité d'hébergement sera particulièrement intéressante pour les "classes de découverte" vu la facilité et la rapidité du transport.

Prenons comme exemple une classe parisienne:

-départ Paris 7h18 arrivée à Frasné à 10h15

-retour Frasné 18h34 arrivée à Paris à 21h31

D'ailleurs, avant la construction du centre nous avons déjà des contacts et des demandes.

## **quelle clientèle ?**

Les familles et les individuels

Les stages divers

Les séminaires de sociétés

Des groupes (voyage 3ème âge par exemple)

Des classes de découverte

Il n'est pas question de concurrencer les hôtels, il s'agit d'un autre type de clientèle (promotion du tourisme social)

## **gestion**

De la gestion dépend la rentabilité. C'est la raison pour laquelle, la maison sera confiée à une équipe qualifiée et dynamique. Cette équipe sera autonome, entièrement responsable des activités et des résultats. La commune aura cependant toujours le droit de regard et la possibilité d'intervenir le cas échéant. Dès le démarrage, on peut envisager un minimum de 6 créations d'emploi sur Frasné.

## **financement**

Nous pouvons déjà compter sur l'appui du Conseil Général, Régional dont le Président Edgar FAURE accorde une importance décisive au projet de Frasné: " C'est un véritable enjeu auquel nous nous trouvons confrontés, qui peut être déterminant pour l'avenir de la région de Frasné et d'une large partie du Haut-Doubs et du Haut-Jura. Il me semble indispensable dans ces con-".

conditions que l'ensemble des collectivités intéressées (commune de Frasne, autres communes concernées du Doubs et du Jura, Région) procèdent en commun à la définition des programmes à mettre en oeuvre et des financements à dégager ". lettre au Maire de Frasne le 3 novembre 1983.

Subvention ETAT REGION  
Subvention CONSEIL GENERAL  
Subvention FIDAR  
Subvention de la CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES (à l'étude)

Avant de conclure, signalons qu'une première retombée de l'arrêt du TGV semble être l'essor de la construction de logements locatifs, studios dans l'ancienne maternelle, nouveaux gîtes.

Dès que les chiffres et esquisses seront connus nous vous inviterons à une journée de concertation en mairie.

Certes ce n'est pas parce qu'il y aura une sensible amélioration des communications que notre village retrouvera un nouveau souffle du jour au lendemain. Mais il n'en aura sûrement jamais si rien n'est fait.

C'est pourquoi nous sommes bien décidés à jouer la carte du TGV.



# SIVOM

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, le SIVOM devait procéder à l'élection de son bureau:

- M. Lucien Bôle , adjoint à Frasné a été réélu Président
- M. Robert Vallon , Maire de Bouverans a été réélu Vice Président.
- M. Christian Boudet, Maire de la Rivière a été élu deuxième Vice Président.
- M. Gilles Baudoz , adjoint à Bonnevaux a été élu secrétaire.

Le Président a alors présenté à tous les délégués , les activités du SIVOM de Frasné , à savoir:

- gestion du Collège Emile Laroue
- la gendarmerie
- le traitement des ordures ménagères
- le téléski de Bonnevaux
- le regroupement pédagogique
- le Plan d' Aménagement Rural ( PAR )

En 1983 , le SIVOM a participé à l'aménagement d'une salle de sciences au Collège . En effet le nombre d'élèves étant en augmentation , il était indispensable de réaliser cet investissement Le coût est de 125 000 F pour la fourniture et la pose de 15 paillasse ou tables de laboratoire avec sur chacune d'elles , une arrivée d'eau chaude , eau froide, le gaz et l'électricité. Tous les raccordements ont pu se faire sur des réseaux existants dans les plafonds. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Godin.

Le Rectorat de l'Académie de Besançon participe pour 75% à la dépense. Le solde étant pris sur les fonds libres du SIVOM.

Un autre aménagement a été également réalisé au niveau du Collège, à savoir un plateau d'éducation physique.

Cet équipement souhaité depuis plusieurs années par les professeurs , comprend l'aire de saut en hauteur , l'aire de lancer et une piste de saut en longueur.

Le coût définitif est de 53 251 F, d'où il faut déduire 11 600 F de subvention du Conseil Général du Doubs et 8 300 F environ de récupération de la TVA, ce qui laisse 33 351 F à la charge de la commune de Frasné qui a financé seule cette opération.

Vous trouverez à la page suivante , un tableau récapitulatif des participations des communes aux différentes activités.

A noter aussi à l'actif du SIVOM , la négociation menée au niveau du PAR pour obtenir une subvention de 115 000 F à la commune de Bonnevaux pour lui permettre de racheter l'usine de M. Bouveret et ainsi de sauver une entreprise et l'emploi d'une dizaine de personnes.

Enfin le SIVOM est de plus en plus sollicité pour participer aux différentes actions régionales : organisation du ski de fond, promotion des produits régionaux, animation ....



# SIVOM . . . PARTICIPATION DES COMMUNES

	COLLEGE	TELESKI	GENDARME.	FOUR	SIVOM	REGROUPEMENT	TOTAUX
ARC	2891						2891
BANNANS	7193		4103	8826	381	33225	53728
BONNEVAUX	4521	10915	5244	7245	690		28615
BOUJAILLES	10966	2182	9416	13010	1239		36813
BOUVERANS	6078	2182	4765	7262	627	42100	63014
BULLE	7639	1092	4290	9938	429	33885	57273
COURVIERE	6597	1092	4423	6111	582		12805
DOMPIERRE	2818	1092	3240	6255	540		13945
LA RIVIERE	11862	2182	8840	12070	1560	52045	94559
LEVIER	18907						18907
MIGNOVILLARD		6547					6547
ST COLOMBE			3136				3136
VILLENEUVE	2745						2745
VILLERS	7339						7339
Vaux			12448				12448
CHAPELLE D'H	4152						4152
FRASNE	45935	6547	60500	47086	4065		164133
DDASS	4152						4152

**TOTAL 593202 F**

# SERVICE SOCIAL



Qu'est-ce que le C.R.I.D.F. ?

C'est le Centre Régional d'information des droits des femmes.

Ce Centre: accueille  
informe gratuitement dans les domaines juridique,  
social et familial, professionnel, vie  
pratique  
oriente vers les associations et organismes compétants

Vous pouvez écrire à l'adresse suivante:

Bureau d'information des Droits de la Femme  
21 rue de la République 25 000 BESANCON

Téléphone: 83 48 19 du lundi au vendredi de 9h30 à  
12h et de 14h30 à 17h.

Vous pouvez commander au CRIDF le guide du travail "femmes sala-  
riées" ou éventuellement le consulter en mairie de Frasne.

## **L'ASSURANCE PERSONNELLE.**

Instituée par la Loi du 2 janvier 1978, l'assurance personnelle a pour but de généraliser le droit à la Sécurité Sociale (assurance maladie, maternité, vieillesse) en garantissant l'ensemble des travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gains dès lors qu'ils cessent de remplir les conditions exigées pour être assujettis à l'assurance maladie-maternité d'un régime obligatoire.

L'adhésion peut intervenir à tout moment sous réserve de résider sur le territoire français (pour les étrangers, y résider depuis plus de 3 mois).

Lorsqu'une personne cesse de remplir les conditions exigées pour être assujettie à l'assurance maladie et maternité d'un régime obligatoire, l'organisme auquel elle était affiliée en dernier lieu en informe immédiatement la personne concernée et le régime de l'assurance personnelle qui, sauf refus de l'intéressé, procède à son affiliation.

Les affiliés à l'assurance personnelle sont redevables d'une cotisation fixée d'après le montant total des revenus, nets de frais, retenus pour le calcul de l'impôt sur les revenus. En cas d'insuffisance de ressources la cotisation peut être prise en charge par l'Aide Sociale.

Est également considérée comme ayant droit d'un assuré social la personne qui vit maritalement avec un assuré social et qui se trouve à sa charge effective, totale et permanente, sous réserve d'en apporter la preuve.

Précisons que le bénéfice de l'assurance personnelle est accordé, pour les risques, aux personnes qui, sans recevoir de rémunération, remplissent effectivement les fonctions et obligations de la tierce personne auprès de leur conjoint ou d'un membre de leur famille infirme ou invalide médicalement reconnu.

Les personnes affiliées au régime général au titre de l'assurance volontaire sont placées de plein droit sous le régime de l'assurance personnelle.

L'assurance personnelle se substitue à l'assurance volontaire instituée par l'ordonnance du 21 août 1967 qui est supprimée en tant que telle.

# NOTEZ-LE

\*\*\*\*\*

## ● Consultation des nourrissons:

Le deuxième vendredi de chaque mois de 14H à 16 H au dispensaire avec en même temps permanence de Madame LONCHAMP ,assistante sociale

## ● Assistante sociale:

Permanence à la mairie de Frasne le troisième jeudi de chaque mois de 14H à 16H

## ● Podologue:

Un Podologue (pédicure) exerce au dispensaire de Frasne tous les deuxième et quatrième mardis de chaque mois de 14H à 16H et sur rendez-vous.

## ● Médecine du travail :

Permanence au dispensaire les premier et troisième mardis du mois de 9H à midi et de 13H30 à 17H

## ● Médecine agricole

Permanence irrégulière . Prévient par téléphone

## ● ASSOCIATIONS DES VEUVES CIVILES:

Permanence à Pontarlier les 1er et 3 ème samedi de chaque mois de 14H à 16H ,3 rue de la Gendarmerie à Pontarlier

## ● Vie Libre:

Permanence chaque samedi de 16H à 18H à Pontarlier, 3, rue de la gendarmerie

## ● Aide familiale

Adressez-vous à Madame Jocelyne BENOIT ,Rue des Sapins à Frasne tél. 49 80 02

## ● Aide ménagère:

Adressez-vous à Madame Marcelle VIEILLE ,32 rue de Bellevue à Frasne tél. 89 73 67

## HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : de 14H à 17H30

mardi }  
jeudi } de 8H30 à 12H et de 14H à 17H30  
vendredi }  
mercredi }  
samedi } de 8H30 à 12 H



# ETAT CIVIL 83

## naissances

BETTINESCHI Laurent .....	29	janvier
BOUVERET Lise .....	8	mars
BULLE Ludivine .....	15	septembre
CLERC Anaëlle .....	19	juillet
COURDIER Damien .....	3	mai
CUINET Anne .....	8	octobre
DAGAT Hélène .....	2828	juillet
LAPPRAND Emilie .....	4	août
FOUCHARD Romain .....	27	août
MASSON Ingrid .....	16	juillet
MENETRIER Marc .....	12	novembre
MINARY Déborah .....	25	juin
PERNY Julien .....	6	août
REBOUILLAT Maud .....	28	janvier
ROLET Claire .....	23	janvier

## décès

CAPELLI Robert .....	17	décembre
CHEVENEMENT Marie Cécile ...	22	novembre
JALLON Fernand .....	13	octobre
MAIRE Ida .....	1	avril
POIX Gustave .....	8	juillet

## mariages

BENOIT GONIN Dominique et MARMIER Françoise  
COUTOIS Bernard et bBONNEAU Elisabeth  
GRIMAUD Jean Marie et JACQUINE Elisabeth  
GUYON Hervé et CHARNOTET Aude  
GUYON Jean Michel et JACQUIN Pascale  
NICOD François et BERTIN Laurence  
ODROBINA Dominique et CART LAMY Fabienne

### Mariages célébrés à l'extérieur de la commune de FRASNE

GIROD Dominique et GRANELL Trinidad  
TARDEVET Daniel et LECHINE Odile  
MOURAUX Patrick et LAMBERT Elisabeth  
VUILLEMIN Joël et DELACROIX Françoise  
BESANCON Christian et SCHLAFLANG Marguerite

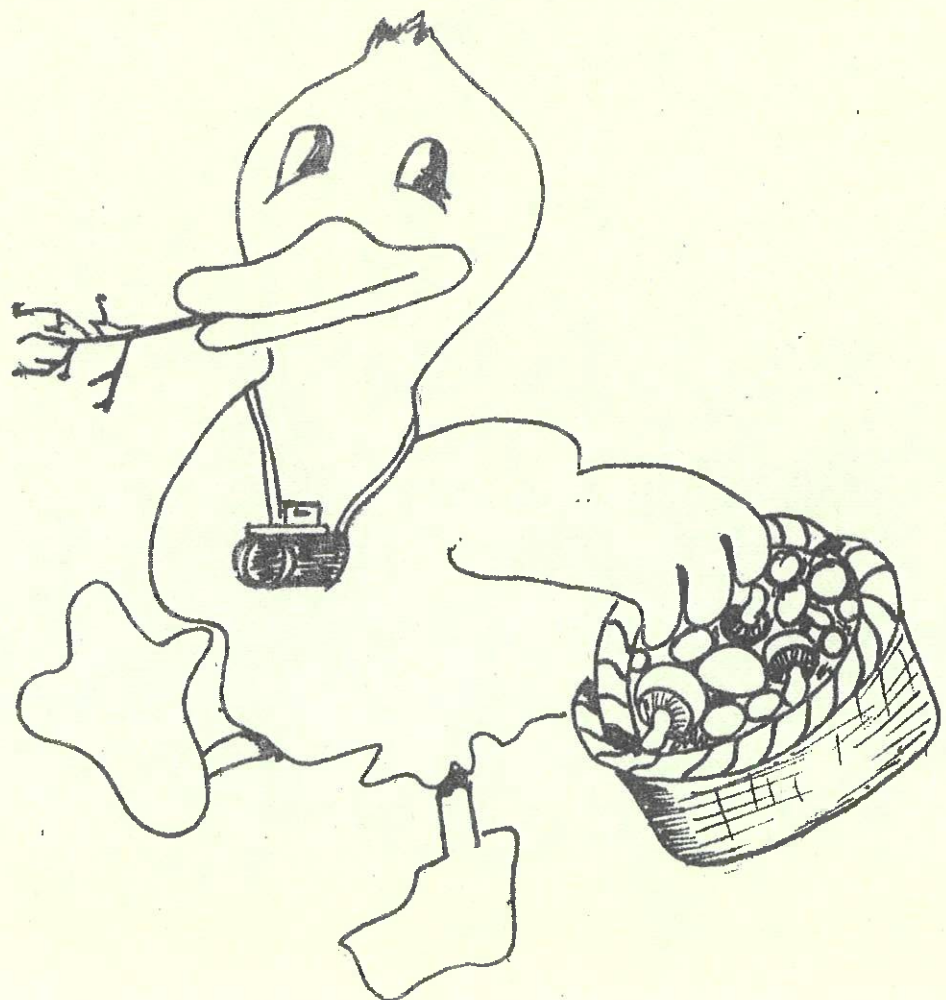


et pour la première fois dans  
le bulletin municipal

# LES SOCIÉTÉS

du village

## ONT LA PAROLE...

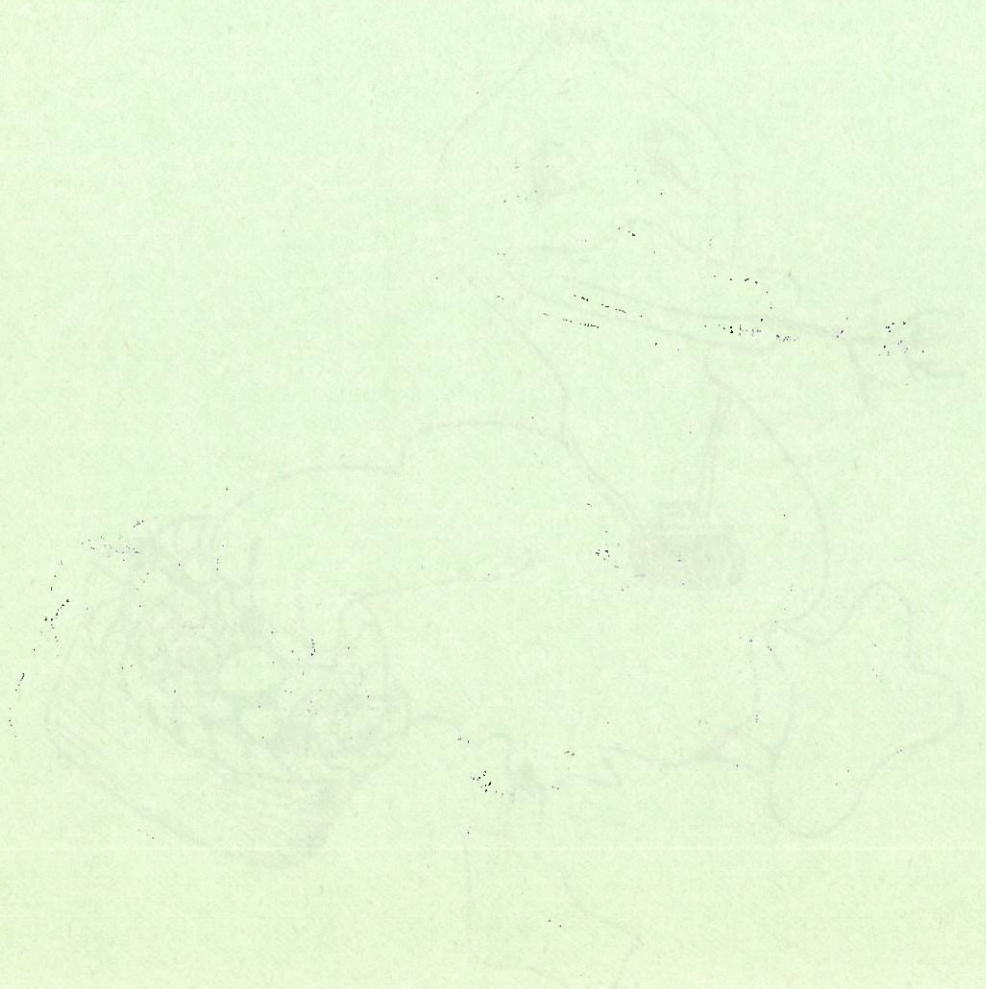


and the ... of ...

THE SOCIETY

of ...

ON THE ...



# LES RANDONNEURS DE CESSAY

Depuis plus de deux ans l'association des randonneurs de Cessay oeuvre pour la pratique du ski de fond sur le secteur de Frasne. Trois pistes de différentes longueurs, balisées et tracées mécaniquement sont proposées aux skieurs pour une longueur totale de 30 km. Plusieurs modifications ont été apportées durant ces trois hivers qui, il faut bien le dire, n'ont guère été enneigés. Il s'avère que les passages sous bois sont pratiquement impossibles sur notre secteur, sauf si nous empruntons une route suffisamment dégagée. C'est pourquoi le tracé de ces pistes se fait le plus souvent sur des chemins et prairies, ce qui permet de skier avec relativement peu de neige.

Depuis que le club existe, nous pouvons faire un premier bilan. Commençons par le positif:

● il était nécessaire de créer un réseau de pistes de ski de fond sur le secteur de Frasne. Le nombre important de skieurs empruntant nos pistes l'hiver passé nous l'a confirmé. Et ce nombre ira grandissant durant les années à venir. Le plateau sur lequel nous nous trouvons offre la possibilité de faire du ski de fond sans passages difficiles. De nombreux skieurs sont venus de Dijon, Dôle, Mouchard et même Pontarlier. Pour cela il fallait que la ferme de Cessay ouvre ses portes pour accueillir tous ces fervents de la neige. La ferme offre un attrait supplémentaire à la promenade à skis, surtout pour les gens des environs. Beaucoup d'entre nous ont rechaussé les lattes après des années d'inactivité dans ce domaine pour venir à Cessay se reconforter avec une boisson ou un repas chaud.

● lorsque l'insuffisance de neige ne permet pas de skier sur le secteur de Cessay, une piste de secours est tracée sur Bellevue Billin et le bois de Courvière où l'enneigement est plus important. Cette piste d'ailleurs demande à être améliorée par l'élagage et même l'abattage de quelques arbres.

● avec le concours d'artisans et de commerçants de Frasne nous avons pu éditer une plaquette vantant nos pistes de ski de fond. Je tiens à remercier tous ceux qui ont compris et participé à cette propagande.

Maintenant que faudrait-il faire pour améliorer tout ceci ?

● Je pense que l'amélioration du confort de la ferme de Cessay est une nécessité. Le problème de l'eau doit être résolu au plus vite. Tous ceux qui viennent à la ferme comptent y être accueillis d'une manière correcte la semaine, comme le week-end. L'an passé j'ai dû refuser plusieurs groupes d'une cinquantaine de personnes, faute de locaux chauffés, de matériel et de sanitaires. Ceux qui ont fait la nocturne la saison dernière ne me contrediront pas.

● Il serait souhaitable que quelques jeunes se lancent sérieusement dans la pratique du ski de fond pour ensuite passer des examens de moniteur, accompagnateur, animateur et autres fonctions qu'offrent le ski de fond et la randonnée.

Il y aura certainement des places à prendre dans ce domaine. Les étudiants en quête d'un job pendant les vacances pourraient très bien donner des cours ou accompagner des groupes. Il est bien entendu que les jeunes intéressés doivent skier correctement! Des stages d'une semaine préparent les candidats aux examens. Pour ceux qui désirent des renseignements veuillez me contacter.

● Le club n'a pas les moyens financiers de prendre en charge le fonctionnement et le changement éventuel du matériel pour le balisage et le traçage de pistes. Le problème a été abordé avec les responsables du SIVOM et une solution devrait être trouvée.

Maintenant parlons vignette:

Le club a fait éditer des auto-collants dont la vente nous a permis de faire tourner le skooter. Nous avons repris ce qui se faisait dans la plupart des centres de ski de fond. Chacun éditait son auto-collant qui n'était valable que sur un secteur bien défini. Celui qui empruntait durant l'hiver plusieurs réseaux de pistes, devait s'acquitter de sa participation sur chacun de ces réseaux. Ceci devenait ennuyeux.

Au mois de décembre 1983 une réunion rassemblait à Pontarlier tous les responsables d'associations et de SIVOM du Ht-Doubs. Il a été décidé d'éditer une carte commune valable sur le Doubs, le Jura, le Dauphiné, les Alpes et la Suisse Romande. Cette carte comporte un numéro individuel et une photo d'identité. Son coût est de 50 F pour la saison dont 40F vont au club et 10F à la fabrication et à la diffusion. L'acquisition de cette carte se fait à partir de 16 ans et n'est pas obligatoire. Mais chacun comprendra que l'effort qui a été fait dans le domaine du ski de fond dans le Haut-Doubs ne s'est pas fait sans argent. Si nous voulons poursuivre l'action engagée par l'Association Départementale du Tourisme il faut que chaque skieur apporte son concours.

Il est évident que ceux qui ont acheté la vignette des "Randonneurs de Cessay" cet hiver pourront se la faire rembourser à la ferme de Cessay que s'ils achètent la carte ski de fond. Cette carte est en vente au bureau de tabacs et à la ferme.

Je vous rappelle que Cessay est ouvert en période de neige durant toutes les vacances scolaires ainsi que tous les après-midi et les week-end en dehors de ces périodes.

Les licences et cartes neige sont en vente chez Monsieur Mour, citées SNCF.

Pour finir je rappellerai à tous que les pistes ne sont pas faites pour les piétons, les luges et les chiens. Respectez les traces et je vous dis à tous bonne neige et bonne glisse!

Jean Pierre COURDIER



# SOCIETE DE PECHE

---

Créée depuis près de 40 ans , la société de pêche " la Gaule franoise" n'a du son existence qu'à la création de l'étang dit "Etang Lucien" aux Vaudins. A l'origine c'était un grand marais communal drainé par le Lothaud ,ruisseau exutoire du grand étang. C'est grâce à l'intervention de M. Lucien Renaud , conseiller municipal (d'où le nom "étang Lucien") que le ruisseau a été barré et a permis l'inondation de cet endroit, ceci pour le plus grand plaisir des pêcheurs et des chasseurs de Frasne.

La société de pêche par des travaux constants (alevinage, faucardage, entretien des digues et passerelles...) a permis d'avoir un point d'eau poissonneux .Pour les touristes d'été ,pour les chasseurs cet étang s'est révélé aussi très intéressant.

Soumis au règlement de la fédération de pêche du Doubs, qui en assure la surveillance et la gestion, les dates d'ouverture et de fermeture , les dimensions des poissons sont celles du règlement départemental. Les ventes des cartes et permis se font chez les membres du comité et au siège : Café du Centre.

Depuis 3 ans , grâce aux analyses de l'eau et aux observations données par la faculté des sciences (moulin de Bonnevaux) cet étang s'était eutrophisé et la végétation et donc le poisson allaient disparaître , il a fallu l'assécher pour changer la nature de l'herbe. Un très gros effort d'alevinage a suivi. Il s'avère déjà payant et nous en recueillerons bientôt les fruits.

D'autre part l'ancienne municipalité de Frasne et son Maire M. Lamy avaient envisagé la création d'un troisième étang en aval du moulin du Lothaud. C'est dans cette intention que les importants déblais de la Nationale 471 avaient été dirigés là-bas pour constituer une digue gratuite. Depuis la digue a pris son assise, mais le détournement des égouts du village, la construction du vannage coûteraient très chers malgré une subvention possible du Conseil supérieur de la pêche. C'est dommage car ce troisième étang de 6 ha de superficie , de 2 m de profondeur serait très intéressant de l'avis des spécialistes de la pêche. Bien des conditionnels ...mais enfin qui sait ?

Forte d'une centaine de membres, notre société de pêche LA GAULE FRASNOISE procure à tous les habitants et aux touristes un excellent divertissement , paisible et tranquille , loin des soucis et des violences qui nous perturbent dans les temps troublés que nous vivons.

Le COMITE

# CROIX ROUGE

Depuis 1959 des cours de secourisme sont dispensés à Frasne grâce au dévouement des médecins, moniteurs, instructeurs.. A ce jour, 120 " BREVETS NATIONAUX DE SECOURISME" ont été décernés et depuis 1979, 22 diplômes " GESTES D'URGENCE" soit 142 personnes qui sont à même de porter secours: au sein de leur famille, au travail, dans la rue .... Ils connaissent les gestes à faire ou à ne pas faire et ne sont pas désarmés devant un accident. Certaines de ces personnes sont engagées dans les équipes de secouristes de la CROIX-ROUGE

A Frasne, en permanence nous avons 22 équipiers actifs. Ces équipiers ont donné pour l'année 1983, 870 heures de bénévolat en participant à des postes de secours, en recyclage, aide aux cours de secourisme, participation annuelle à la rencontre de travail des équipes de secouristes du département ...

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier la Municipalité de Frasne qui met une salle à la disposition de la Croix Rouge et qui répond, toujours avec bienveillance, autant qu'il est possible de la faire aux demandes des secouristes de Frasne

Madame LAMY  
Responsable de la Croix Rouge

# DONNEURS DE SANG

Le Comité tient à remercier la municipalité de Frasne pour la possibilité qu'elle lui offre de s'exprimer dans le Bulletin municipal, mais aussi pour la salle d'animation qu'elle met gracieusement à la disposition des donneurs de sang pour les quatre séances annuelles de prélèvement.

Les membres du comité lancent un appel pressant à tous les jeunes de 18 à 60 ans qui hésitent à venir les rejoindre: il n'y a que le premier pas qui coûte et le sentiment d'être en règle avec sa conscience vaut bien un petit effort.

En cette année olympique soyez sport: **DONNEZ VOTRE SANG**

Quelques dates à retenir:

- \* 1er février
  - \* 2 mai
  - \* 30 juillet
  - \* 7 novembre
  - \* 4 mars : concours de tarots de l'amicale
  - \* 18 février: repas amical avec remise de diplômes
- } séances de prélèvement



# TENNIS

TENNIS CLUB DE FRASNE

\*\*\*\*\*

Le Tennis Club de Frasne est affilié à la Fédération Française de Tennis et fait partie de la Ligue de Franche-Comté qui regroupe 93 clubs représentant 14.333 licenciés.

Le T. C. F. est un club important il compte 66 licenciés : 34 jeunes et 32 adultes, hommes et femmes.

Le Club utilise deux courts :

- 1 court en dur
- 1 court couvert, ( salle O.S. )

Le court de la salle Omnisports est utilisé en hiver, les lundis et mercredis soirs.

Le prix des licences pour l'année 1984 est de ; Adultes..... 120 francs  
Enfants..... 60 francs

Le club vient d'acquérir un tableau de réservation permettant de réserver le court à l'heure et sur une semaine. La réservation se faisant à l'aide d'un badge numéroté muni d'une clef. Ce tableau sera mis en place au printemps. Chaque licencié le désirant recevra un badge contre une caution de 50 francs.

Chaque année , fin juillet, le club organise un tournoi interne, le dernier vainqueur en est Dominique Marmier.

Bureau du T.C.F. :

Président.....Gilbert Vivot  
Secrétaire....Dominique Marmier  
Trésorier.....Simone Bouveret  
Responsable  
Sportif.....Patrick Louette

Le tennis peut être pratiqué à tout âge et par toute personne et, à Frasne, c'est un sport peu onéreux.

# LA MUSIQUE

\*\*\*\*\*

Frasne est une localité privilégiée par sa tradition musicale. Il serait très intéressant de pouvoir remonter aux origines de cette vie associative culturelle.

Plusieurs sociétés se sont succédées depuis plus d'un siècle ; il y eut même une période où le village comptait deux fanfares et d'autres où cohabitaient clique et musique.

La société actuelle, héritière de ce passé, vénère ces souvenirs d'antan. La salle de répétition est décorée d'une bannière (1987), des drapeaux et des photographies de ces sociétés successives. Combien il serait intéressant de retracer l'histoire de chacune de ces anciennes musiques qui ponctuaient tous les grands événements de la vie locale, fanfare de Frasne, Municipale, Echo de la montagne, Union musicale. Nous n'évoquerons ici qu'une courte rétrospective.

A la libération, les premiers éléments de l'armée arrivant à Frasne, faisant halte sur la place Girod furent accueillis par une vibrante "arseillaise" jouée par deux anciens instrumentistes du quartier. Les témoins de cette scène n'ont pas oublié l'émouvante image de ces guerriers en armes, saluant au garde à vous cet hymne national impromptu.

Dès cette libération, la musique reprenait son activité, montait des séances théâtrales au profit des prisonniers et fêtait le retour de chacun d'eux par une aubade.

Dans ce passé musical il y eut des périodes fastes ; quantité et qualité des effectifs ; un encadrement d'excellents musiciens, certains ayant acquis un haut niveau dans les musiques militaires, pas ou peu de concurrence dans la vulgarisation et l'audition musicale ; quelques phonographes puis la TSF pour aboutir à nos jours à une panoplie d'appareils diffusant à toute heure et en tout lieu tous les styles, genres et rythmes.

Quiconque produit de la musique en appuyant sur une touche ou en tournant un bouton. Mais si la musique est partout, le musicien instrumentiste est plus rare. La jeunesse est moins motivée plus prise par de multiples activités inconnues des jeunes du temps passé. Les responsables actuels connaissent des difficultés pour former de nouveaux éléments. Filles ou garçons quittent la société après un laps de temps assez court, même des adultes ne veulent plus consacrer une part de leur temps à faire de la musique pour le plaisir des autres. Trente six instrumentistes ont quitté les rangs depuis dix ans. Les instruments non personnels sont vétustes ayant tous plus de cinquante ans. Malgré les difficultés, il reste des musiciens décidés à perpétuer la musique à Frasne, à en transmettre le flambeau à la jeune génération. La municipalité très favorable a doté la société d'une nouvelle salle ; a œuvré pour la création d'une école de musique, annexe du conservatoire de Pontarlier, laquelle fonctionne depuis l'automne.

Les Amis de la musique seront heureux d'accueillir les élèves désirant venir renforcer leur fanfare ainsi que tout adulte souhaitant participer à leur effort pour l'avenir musical de Frasne et de sa société de musique.



# LES AIRELLES

Le groupe des AIRELLES, depuis quelques années, voit son effectif diminuer. Le Comité comprenant neuf membres, se demandait si la société devait subsister. L'année 83 et cette année encore le groupe se composait de 20 personnes majorettes. Le comité garde toujours un peu d'espoir.

Les Airelles ont effectué sept sorties en 83 à l'extérieur et plusieurs manifestations à Frasne. Tous les participations demandent un travail sérieux, un entraînement chaque semaine au gymnase du groupe scolaire

Le comité formule les vœux pour 1984 : le maintien des Airelles, un soutien de la population de Frasne et des environs, l'augmentation de l'effectif.

Le comité des Airelles remercie M. Le Maire et la Municipalité de nous avoir donné accès au bulletin et d'exprimer nos craintes sur la désertion des groupes.

Le Comité des Airelles

## FETE des MYRTILLES 84

### UNE SEMAINE D'ANIMATION

- \* deux bals avec l'orchestre GENEY
- \* marche - de nuit - feu de camp.
- \* concert - à Cossay
- \* concours de pétanque
- \* spectacle de motos

... etc...

RECEIVED

NOV 23 1974

MEMORANDUM FOR THE DIRECTOR

FROM: SAC, NEW YORK

SUBJECT: [Illegible]

DATE: [Illegible]

**PLAN DE FRASNE**

